



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1192

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement du chemin de Moly - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1192**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement du chemin de Moly - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le chemin de Moly relie Saint Genis Laval à Oullins par le plateau agricole des Hautes Barolles. Situé entre des zones pavillonnaires en expansion et une zone agricole, ce chemin présente les caractéristiques d'une voie vicinale : fréquents rétrécissements, croisements difficiles et dangereux, accotements étroits et non aménagés, problèmes de visibilité, etc.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération d'aménagement du chemin de Moly à la programmation pluriannuelle d'investissement 2009-2014, dans le cadre de l'adaptation de l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

Le développement de l'habitat, du trafic et d'itinéraires modes doux en lien avec le projet nature du plateau des Hautes Barolles impose le réaménagement de cette voie de desserte.

Parallèlement aux travaux de voirie, le chemin sera également équipé d'un système de collecte, de stockage et de rejet au milieu naturel des eaux pluviales pour éviter le ruissellement des eaux dans les propriétés riveraines.

Le plan local d'urbanisme prévoit l'élargissement du chemin à 10 mètres. 40 propriétés privées sont aujourd'hui concernées par un emplacement réservé. L'augmentation de la largeur d'emprise publique implique la réalisation d'une importante campagne d'acquisitions foncières.

De fait, il est nécessaire de lancer dans les meilleurs délais des études techniques complémentaires puis la phase de conception du projet, ainsi qu'une campagne d'acquisitions foncières.

Le montant estimé des études et des acquisitions foncières, objet de la présente demande d'autorisation de programme partielle, est de 700 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à 3 250 000 € TTC.

Le lancement des études techniques complémentaires et des études de conception permettra de lever ces incertitudes et d'établir un coût d'objectif global, affiné et optimisé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'études techniques complémentaires, de la phase de conception du projet et des procédures d'acquisition de l'emplacement réservé liées à l'élargissement et à l'aménagement du chemin de Moly à Saint Genis Laval.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C 13 développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2088 pour un montant total de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine répartie selon l'échéancier suivant :

- 225 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 255 000 € TTC en dépenses en 2011,
- 155 000 € TTC en dépenses en 2012,
- 25 000 € TTC en dépenses en 2013,
- 20 000 € TTC en dépenses en 2014,
- 20 000 € TTC en dépenses en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.